Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20231226-2023-118-DE Date de télétransmission : 26/12/2023 Date de réception préfecture : 26/12/2023

## SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 27 décembre 2023

Délibération n° 2023-118 Séance du 19 décembre 2023

Adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France – ARB IdF

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2016-170 du 22 juin 2016, portant son adhésion à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels,

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France – ARB IdF,

## Après en avoir délibéré

- Article 1 : Approuve l'adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France ARB IdF, dont le siège social se situe 15 rue Falguière 75015 Paris.
- <u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- <u>Article 3</u>: Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 2 500 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER